

19

UNE SAISON
PHOTO
À TOULOUSE

APPEL À PROJETS POUR 2 JEUNES PHOTOGRAPHES

Résidence de création «Photographie & Sciences»
du 1er mars au 30 avril 2020 à Toulouse

La Résidence 1+2 est un programme photographique en lien avec les sciences, ancré à Toulouse et à vocation européenne. Ce programme, inédit dans son concept, rassemble chaque année, trois photographes (1 photographe de renom + 2 jeunes photographes), trois villes (Toulouse, Bruxelles, Barcelone) et trois supports (une exposition, un coffret de trois livres, un documentaire).

A mi-chemin entre résidence et masterclass, les trois photographes produisent pendant deux mois une création artistique inédite en lien avec une des sciences de leur choix (sciences humaines, sciences sociales, sciences de la nature, sciences spatiales,...). Pendant la résidence, les trois photographes partagent leurs savoirs respectifs, s'entretiennent et nourrissent leur travail avec des institutions et des scientifiques présents à Toulouse.

A l'automne suivant, la restitution de la résidence est visible durant une exposition de type muséale. Un week-end inaugural marque le lancement de l'exposition par plusieurs temps forts.

La Résidence 1+2 associe la photographie et les sciences pour produire, valoriser et promouvoir une photographie d'auteur en liens étroits avec un patrimoine scientifique exceptionnel sur le territoire.

résidence
1+2
Photographie
& Sciences

LA RÉSIDENCE 1+2 TOULOUSE

“Photographie & Sciences”

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'appel à projets a pour finalité la sélection de deux jeunes photographes pour l'édition 2020 de la Résidence 1+2 Toulouse “Photographie & Sciences”. Aucune limite d'âge n'est demandée.

Toutes les écritures photographiques contemporaines sont concernées.

> PRISES EN CHARGE PAR LA RÉSIDENCE 1+2

- Un trajet AR (domicile-Toulouse).
- Un logement collectif pendant deux mois.
- La gratuité des transports collectifs (métro & bus) dans l'agglomération toulousaine.
- Les fournitures nécessaires à la création pendant la résidence.
- La production d'une exposition à hauteur de 2000 euros maximum. Les oeuvres créées sont exposées et un maximum de 3 à 6 d'entre elles, rejoignent le fonds d'oeuvres de la Résidence 1+2. Les négatifs et/ou fichiers numériques originaux restent la propriété de l'auteur.
- Les photographies constituant le fonds d'oeuvres pourront être exposées ou reproduites uniquement pour la promotion et le service pédagogique de la Résidence 1+2.
- Une rémunération de 750 euros par mois + 15 euros de per-diem pour chaque jour de présence effective à Toulouse.
- La publication d'un ouvrage, dans le cadre du coffret annuel de la résidence, aux Éditions Filigranes (<https://www.filigranes.com/livre/12-lorigine-manquante/>).
- 30 ouvrages individuels sont remis à chaque lauréat.e.
- Une équipe technique autour de chaque lauréat.e.
- La Résidence 1+2 s'engage à n'utiliser les images fournies par les deux lauréat.e.s que dans un but de promotion du programme. Elle s'engage à contacter chaque lauréat.e pour obtenir son autorisation et convenir des conditions de droit d'auteur dans l'éventualité d'une utilisation des images qui dépasserait ce cadre.

> ENGAGEMENTS DU/DE LA LAURÉAT.E

- Chaque lauréat.e s'engage à être présent.e pendant les deux mois de résidence à Toulouse et à un certain nombre d'évènements organisés en 2019 à Toulouse, Paris et Arles.
- Le/la lauréat.e atteste et garantit que les oeuvres sont des créations originales au sens de la loi française sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'oeuvres protégées.
- Le/la photographe atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les oeuvres, ou les auteurs et ayants droits d'oeuvres reproduites sur celles du photographe, lui ont donné leur autorisation pour la reproduction et la représentation de leur image ou de leur oeuvre.
- Dans le but de promouvoir leur travail et la Résidence 1+2, les lauréats.es accordent à la Résidence 1+2 le droit de diffuser des extraits de leur travail sans contrepartie financière pour les producteurs et les auteurs.es (télévision, internet, programmes, affiches, flyers...). Cette autorisation vaut aussi pour la publication dans des journaux et magazines à l'occasion d'articles en écho à la Résidence 1+2.
- La participation à une table ronde lors du colloque annuel de la résidence.
- Chaque lauréat.e est attentif/ve à la mention “Résidence 1+2 (2019) - Toulouse” pour toute publication ou évènement lié à la résidence.
- Le respect de l'ensemble des articles de la convention établie avec la Résidence 1+2.

L'inscription implique pour le/la candidat.e, l'acceptation des conditions générales énoncées ci-dessus.

Dossier de candidature

> SANS FRAIS DE DOSSIER

Date limite de réception des dossiers :

VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019 À 19H

Les futurs lauréats.es seront sélectionné.e.s sur la qualité de leurs travaux précédents mais surtout sur la pertinence du projet proposé à Toulouse, sur la thématique "Photographie & Sciences".

La sélection des deux jeunes photographes de l'édition 2020 se fera en deux temps. Au côté de Philippe Guionie (directeur artistique de la Résidence 1+2), le jury de pré-sélection et le jury final seront composés de personnalités issues du milieu institutionnel, photographique, scientifique, et de représentants de la presse spécialisée.

La décision du jury de sélection sera souveraine et sans appel.

- **JURY DE PRÉ-SÉLECTION : samedi 14 septembre (7 dossiers seront retenus).**

- **JURY FINAL : dimanche 13 octobre (entretien oral de 45 minutes).**

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER :

- Une biographie et un cv
- Une sélection de travaux photographiques (1 à 2 séries cohérentes de 20 images maximum)
- Un texte présentant sa démarche artistique (2000 caractères maximum)
- Une note d'intention très détaillée sur un sujet autour de notre thématique "Photographie & Sciences" sur le territoire de Toulouse
- Un projet d'exposition scénographié
- La fiche d'inscription, ci-jointe, faisant office de pré-contrat.

L'envoi de ce dossier de candidature se fera par wetransfer au format PDF (compatibles Mac/PC et sans qu'aucun téléchargement de logiciels ne soit nécessaire), à l'adresse suivante : contact@1plus2.fr

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINÉS PAR LE JURY DE PRÉ-SÉLECTION

INSCRIPTION (document à remplir et à signer)

Nom : Prénom :

E-mail : Téléphone :

Adresse : Code postal : /...../...../...../...../...../

Ville : Pays :

Nationalité : Âge :

Signature suivie de la mention "Lu et approuvé" :

En signant ce dossier de candidature, le/la candidat.e accepte les conditions générales de la résidence 1+2, énoncées dans cet appel à projets (cf page précédente)

ANNONCE DES LAURÉATS > ÉDITION 2020

MERCREDI 16 OCTOBRE 2019

Pour toutes informations :

residence1plus2.contact@gmail.com
Tél : +33 (0)6 09 39 70 29

www.1plus2.fr
FACEBOOK : résidence 1+2
INSTAGRAM : residence1plus2
TWITTER : residence1plus2



Photographie & Sciences